



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Territoire à risque important d'inondation du Lensois

Phase « cartographie »

23 janvier 2014



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

- La cartographie initie un diagnostic de vulnérabilité...
 - précise la couverture géographique des zones inondables
 - discerne 3 niveaux d'aléa/selon 3 scénarios
 - Montre les conséquences négatives potentielles des inondations (localise les enjeux exposés)
- ...en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale
- via le Plan de Gestion des Risques d'inondation de bassin (PGRI)



La gestion des risques à l'échelle du TRI

■ La **stratégie locale** :

- est coélaborée (Etat/Parties prenantes)
- est adaptée aux **besoins du territoire**
- s'inscrit dans la continuité des démarches en cours : **Elles complète ou renforcent les dispositifs de gestion existants** (ex : PPRN, SAGE...)
- est mise en œuvre par les acteurs du territoire (EPCI, SM...) et les services de l'Etat

■ L'élaboration **tient compte des réalités de la situation** du territoire et s'appuiera

- sur l'animation territoriale exercée par la structure de coordination et l'Etat
- Sur la coopération des maîtres d'ouvrage potentiels (Collectivités terr. SM...)
- sur la stratégie du SAGE



2- La gestion des risques à l'échelle du TRI

Objectif général: Réduire les conséquences potentielles des inondations pour le TRI (santé humaine, environnement, patrimoine culturel, activités économiques)

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) - 3 orientations stratégiques et 4 défis

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

- Objectifs de bassin + 4 volets de mesures

- 1 – les orientations 11 à 15 du SDAGE ;
- 2 – les dispositions du SDPC (surveillance, prévision, alerte) ;
- 3 – les dispositions de réduction de la vulnérabilité du territoire ;
- 4 – les dispositions IP-éducation-résilience-conscience du risque

La stratégie locale

-Objectifs du PGRI + Objectifs pour le TRI et les communes amont/aval

La démarche PAPI apporte un cadre pour mettre en œuvre la SL...



La stratégie locale : contenu et portée

Elle comporte

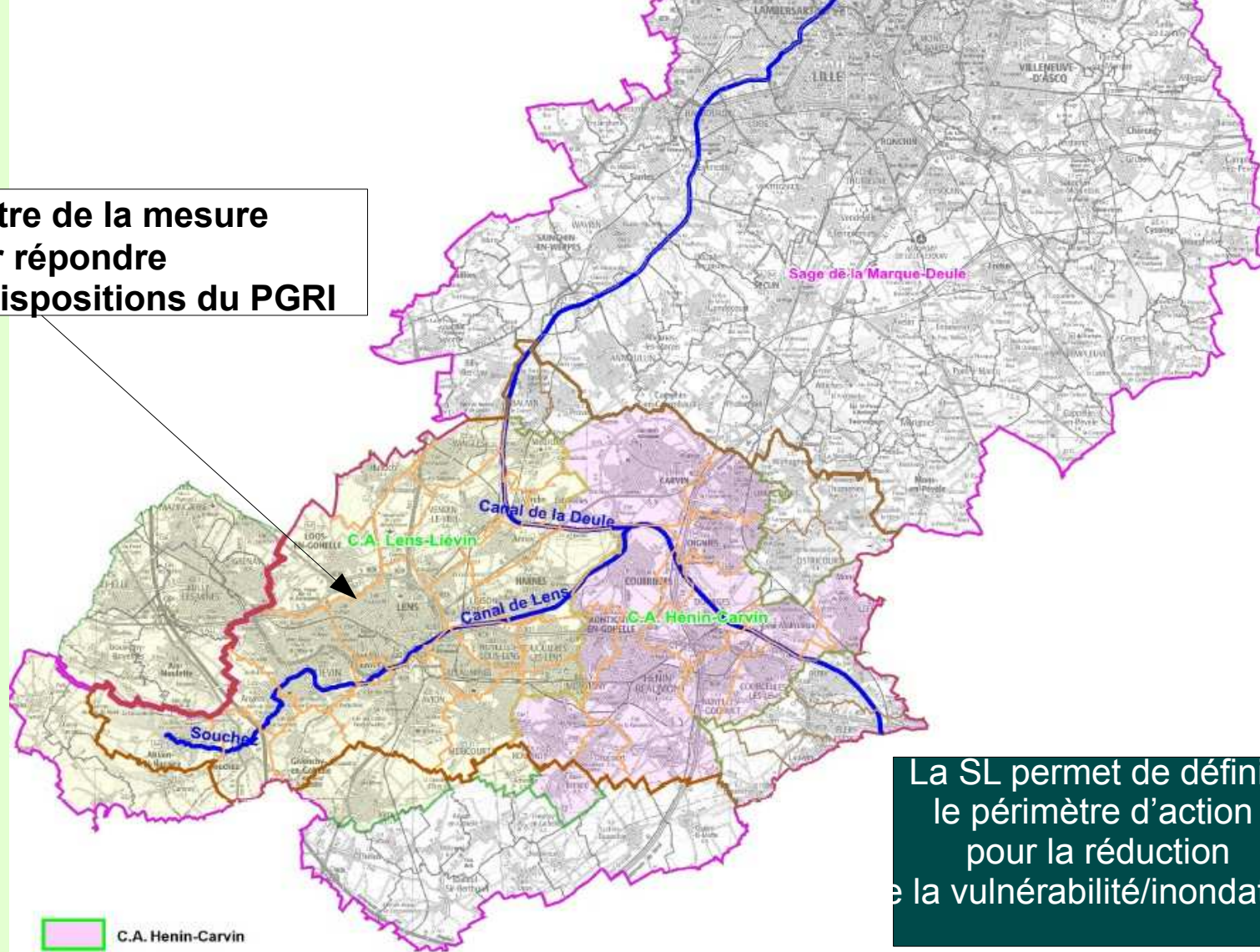
1. **synthèse de l'EPRI** (diagnostic approfondi)
2. **Les cartes des zones inondables et les cartes des risques du TRI**
3. **Des objectifs** fixés par le PGRI et **des mesures à définir définis conjointement (Etat et structure de coordination)**, à l'échelle de son périmètre, relevant des 4 volets des mesures du PGRI

■ Portée des stratégies locales

- Portée juridique via le PGRI qui comporte une synthèse de la SL (objectifs et dispositions)
- Le PGRI fixe les dispositions applicables sur le bassin Artois-Picardie (Pour le PdC : 4 SL)

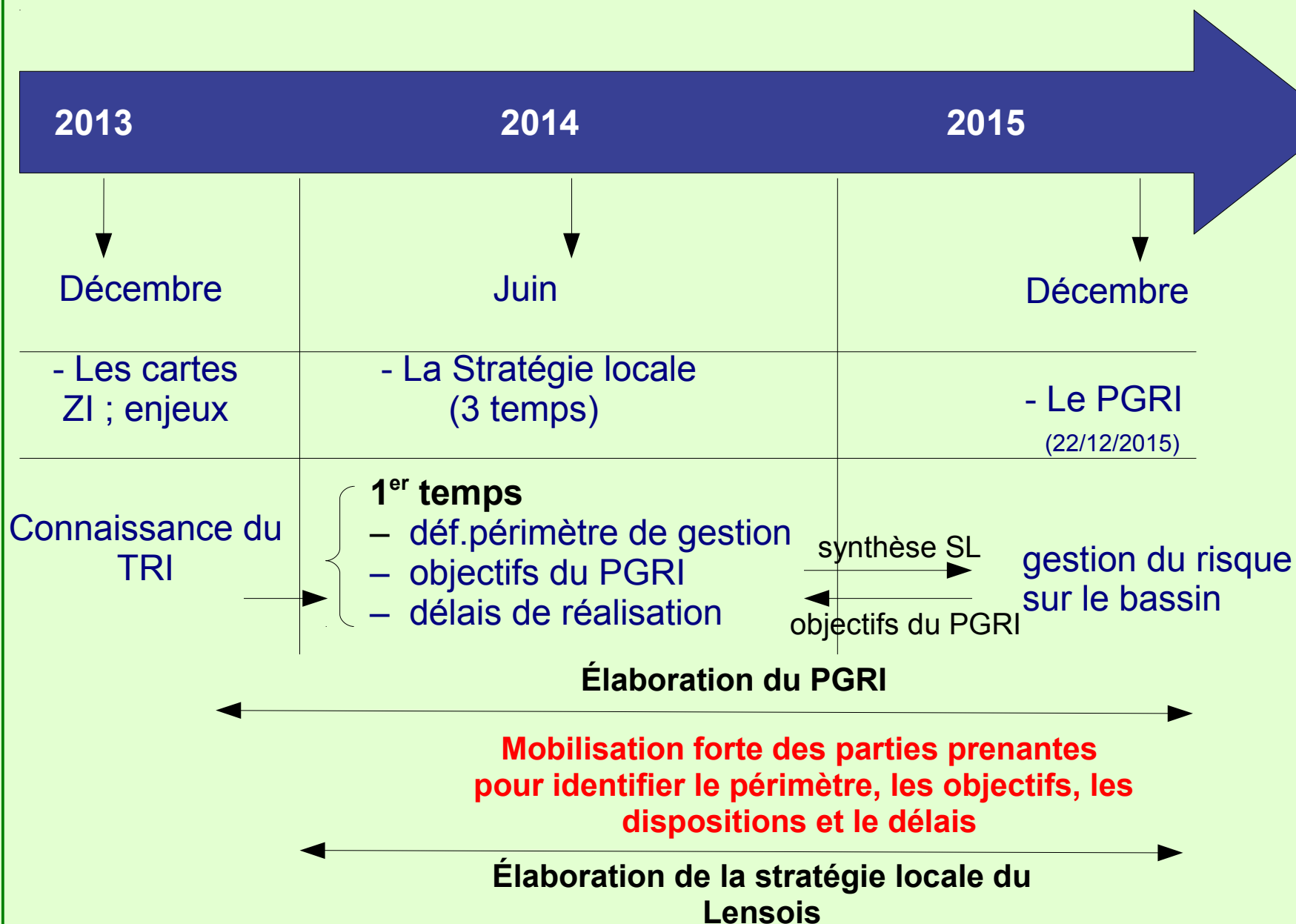


**Le TRI = périmètre de la mesure
des actions pour répondre
aux objectifs et dispositions du PGRI**



**La SL permet de définir
le périmètre d'action
pour la réduction
de la vulnérabilité/inondation**

La stratégie locale : Le calendrier



MERCI DE VOTRE ATTENTION

